



# SAINT-ANDRÉ

LEZ-LILLE *Ville durable*

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026/313

## NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Madame Christiane CLERET

Vu l'article L.123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2026 fixant à 16 le nombre  
d'administrateurs du CCAS,  
Vu l'affichage en Mairie en date du 30 mars 2026,  
Vu les propositions faites par l'association Les Restaurants du Cœur de la région Lilloise,

### ARRÊTONS

**Article 1er :** Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Madame Christiane CLERET, en qualité de représentante d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et dans la lutte contre les exclusions (Les Restaurants du Cœur de la région Lilloise).

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'État.

**Article 3 :** Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-André, le 07 mai 2026

Le Maire,



Cyprien RICHER

#### HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50  [www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire.